

Département de VAUCLUSE

## Commune de VACQUEYRAS

## Plan Local d'Urbanisme

## Annexes sanitaires - Notice



APPROBATION	27.03.2000
1 <sup>ère</sup> REVISION	07.06.2000
APPROBATION	30.03.2006
2 <sup>ème</sup> REVISION	12.01.2009

28/02/2013

Conçu par la	COMMUNE
Dressé par le	HABITAT ET DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
C LUNGO	Chargée de mission Urbanisme

**SOMMAIRE**

I – LE RESEAU D’EAU POTABLE .....	2
II – LE RESEAU D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	4
III – LE RESEAU D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	5
IV – LE RESEAU D’EAUX PLUVIALES .....	6
V – COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES .....	6

## **I – LE RESEAU D’EAU POTABLE**

---

Sur la commune de Vacqueyras, tous les logements sont raccordés au réseau d'eau potable.

### I.1 – Son fonctionnement

La commune de Vacqueyras est desservie par un réseau d'eau potable géré par le syndicat R.A.O. (Rhône – Aigues – Ouvèze) qui a comme société fermière la SAUR.

L'eau provient du captage situé sur la commune de Mornas. Une fois captée, l'eau est refoulée vers le réservoir de Rochegude (dans la Drôme) puis est acheminée sur la commune de Vacqueyras, via la commune de Cairanne.

Le réseau a été affermé à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (S.D.E.I.) dont le siège social est à Lyon et l'agence chargée de la commune à Bollène.

#### *I.1.1. Stockage et capacité*

Le réservoir de Vacqueyras, d'une capacité de 200m<sup>3</sup> ne sert plus qu'en cas de dépannage durant la période estivale, période de forte consommation.

Tout le reste de l'année l'eau est stockée sur la commune de Cairanne, le réservoir étant implanté à une côte qui permet de desservir tout le territoire de Vacqueyras.

#### *I.1.2. Desserte par le réseau*

Le réseau public d'alimentation en eau potable est étendu.

L'alimentation du vieux village est effectuée par des canalisations principales en fonte ductile de Ø 60 à Ø 100.

Le reste du territoire raccordé est desservi principalement par des canalisations également en fonte et en PVC.

## I.2 – Qualité de l'eau

Les résultats des analyses effectuées par la DDASS le 10/05/2005 sont les suivants :

N° analyse labo 0309180078	
<b>Mesures de terrain</b>	
<u>Caractéristiques organoleptiques :</u> Aspect (O=r.a.s., sinon = c1,cf comm..) Turbidité néphélométrique	0 qualit 0,1 NTU
<u>Equilibre calco-carbonique:</u> pH	7,55 unitéPH
<u>Minéralisation :</u> Conductivité à 25°C	420 µS/cm
<u>Paramètres azotes et phosphores :</u> Ammonium (en NH4)	<0,10mg/l
<u>Paramètres microbiologiques :</u> Bact. Aér. Revivifiables à 22°-72h Bact. Aér. Revivifiables à 37°-24 Coliformes totaux/100ml-MS Entérocoques/100ml-MS Escherichia coli/100ml-MF	<1 n/ml <1 n/ml 0 n/ml 0 n/ml 0 n/ml

### **Conclusions sanitaires:**

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

## **II – LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

Le cabinet DARAGON CONSEILS a mené de 1999 à 2002 une étude destinée à mettre en place le schéma directeur d'assainissement, afin de définir et planifier techniquement et financièrement la mise en œuvre de l'assainissement dans la commune. Les informations qui sont données dans ce document sont tirées des documents réalisés par ce cabinet.

### II.1 – Fonctionnement du réseau d'assainissement du village

Le réseau d'assainissement de la commune de Vacqueyras est raccordé à la station d'épuration de la commune de Sarrians.

En effet, lorsque les élus de Vacqueyras ont été confrontés à la saturation de leur station d'épuration, la solution retenue a constitué à raccorder le réseau de Vacqueyras à la station d'épuration de la commune de Sarrians.

La station d'épuration de Sarrians **possède une capacité nominale de 20 000 équivalents habitants** (charge de pollution organique prévue de 1200 kg DB05/j).

La station d'épuration est une station de type boues activées dont la capacité est satisfaisante. Elle reçoit les effluents des communes de Sarrians et de Vacqueyras.

Elle présente un bon fonctionnement général.

Il est à noter que récemment, des travaux d'amélioration des ouvrages, permettant d'améliorer la qualité des rejets ont été réalisés.

Pour amener les effluents de Vacqueyras sur la station d'épuration de Sarrians, une canalisation gravitaire de diamètre 200 sur 1 400 mètres environ, suivie par une canalisation sous pression en fonte de diamètre 125 sur 3 150 mètres, et d'une canalisation gravitaire de diamètre 250 sur 1 900 mètres permettant le raccordement au réseau de Sarrians ont été implantées.

De plus, l'aménagement d'un déversoir d'orages ainsi qu'un dégrilleur sur le site actuel de la station d'épuration de Vacqueyras a été réalisé. Cet ensemble permet, en effet, de recevoir, dans le réseau aval, le débit avec un coefficient de pointe de 4 (normes retenues entre 3 et 5) sans éléments importants (grappes, etc...).

Le réseau d'assainissement de Vacqueyras est de type séparatif. Il est majoritairement gravitaire et comprend :

- 12 600 mètres de canalisations en gravitaire dont 3800 m récents
- 1 poste de relèvement (Thézanne)
- 156 regards de visite
- 15 réservoirs de chasse

### II.2 – Evolution future

La station d'épuration peut recevoir une charge supplémentaire très importante.

Dans les secteurs urbanisés, la desserte par les réseaux d'eaux usées étant effective pour une grande partie de ces zones, l'assainissement non collectif est exclu.

Des extensions du réseau sont à créer vers l'ouest de la Thézanne et vers le sud-ouest de la commune depuis le village.

### **III – LE RESEAU D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

En matière d'assainissement non collectif, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière et pour se faire, et confie des compétences et des obligations nouvelles aux communes.

Les deux arrêtés d'application du 7 septembre 2009 définissent les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectif ainsi que les modalités de mise en œuvre du contrôle.

#### **1<sup>er</sup> Arrêté :**

*Il fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5*

#### **2<sup>ème</sup> Arrêté :**

*Il fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.*

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

#### **III.1 – Diagnostic de l'assainissement non collectif**

La commune de VACQUEYRAS compte une centaine d'habitations en assainissement autonome. La majorité des dispositifs recensés ne sont pas réglementaires, les effluents étant soit rejetés dans le milieu naturel directement en sortie de fosse, soit rejetés dans des « puits perdus ».

Les problèmes les plus préoccupants se portent sur les hameaux de Font Bonne et de la Ponche, où les habitations sont si proches les unes des autres que la réalisation d'épandage individuels est impossible.

De plus, cinq caves importantes ne sont pas raccordées au réseau, leurs rejets se font pour la plupart directement dans le milieu naturel, à la surface du sol, et sans dispositif de traitement particulier.

## **IV – LE RESEAU D’EAUX PLUVIALES**

---

Le réseau d’eaux pluviales est composé de plusieurs collecteurs :

- Pour le village un collecteur raccordé au « Fuyant des Fontaines » récupère les eaux de pluie et les achemine au Pontet qui rejoint ensuite le Rieu.
- Route de Carpentras, une autre portion a été créée pour collecter les eaux pour les emmener également dans le Rieu.
- De même, depuis une dizaine d’années, un nouveau réseau a été créé pour récupérer les eaux qui provenaient de « Montmirail » de façon à soulager le réseau du village.

Les eaux pluviales ne sont pas soumises à un traitement préalable avant rejet dans le milieu naturel.

En dehors de la zone agglomérée, les eaux de pluie sont évacuées par les nombreux vallats et ravins présents sur le territoire communal. Il ne ressort pas de véritables difficultés d’élimination des eaux de pluie. Les rares problèmes signalés sont liés à des ruissellements d’eaux de chaussée sur des chemins d’accès privés.

## **V – COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

---

La commune est adhérente de la COVE (Communauté d’agglomération Ventoux Comtat Venaissin), qui regroupe 25 communes. La collecte et le traitement des déchets est une compétence communautaire.

La collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine en saison hivernale et trois fois par semaine en saison estivale.

61 containers pour les ordures ménagères sont présents sur la commune. Ils se répartissent de la manière suivante.

- 9 containers ont une capacité de 330 litres ;
- 2 containers ont une capacité de 500 litres ;
- 7 containers ont une capacité de 600 litres ;
- 43 containers ont une capacité de 660 litres.

Le tri sélectif est organisé en 2 points d’apport volontaire, avec notamment une mini déchetterie (verre, papiers, boîtes acier/alu, huile, piles, encombrants, végétaux, gravats, ferrailles textiles).

Les déchets subissent un pré-traitement à Loriol du Comtat, puis sont dirigées pour l’enfouissement à Entraigues (SITA).